

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Relevé de conclusions du 26 septembre 2019

Séance plénière :

1. Informations du Vice-Président
2. Approbation des relevés de conclusions des séances de la CFVU des 13 juin 2019 et 4 juillet 2019
3. Etudes
 - 3.1. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Licence professionnelle
 - 3.2. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de Licence (suite)
 - 3.3. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Master (suite)
 - 3.4. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années de Médecine
 - 3.5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de PACES
 - 3.6. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des ETC
 - 3.7. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
 - 3.8. Approbation de la création du Diplôme d'État d'Infirmier en Pratique Avancée (DE IPA) et des quatre mentions associées pour les deux années
4. Vie étudiante
 - 4.1. Approbation de la répartition du montant de la part supplémentaire CVEC
5. Questions diverses

Collège A : Professeurs et personnels assimilés

	Présent	Excusé	Procuration à
Valérie CHANAL			Thierry MENISSIER
Sylviane HENNEBICQ			Philippe SALTEL
Thierry MENISSIER	X		
Patrice MORAND			
Jean-Luc REBOUD	X		
Dominique RIEU			Jacky CUVEX-COMBAZ
Michèle ROMBAUT	X		
Philippe SALTEL	X		
Romain TINIERE			
Jean-Gabriel VALAY	X		

Collège B : Autres enseignants et personnels assimilés

	Présent	Excusé	Procuration à
Delphine ALDEBERT-MORIN	X		
Stéphane DEVISMES			
Pierre GILLOIS	X		
Patricia LADRET	X		
Xavier LONG			
Gilles MONTEGRE		X	
Geneviève NOUYRIGAT			Delphine ALDEBERT-MORIN
Séverine RUSSET PENKETH			Patricia LADRET
Virginie ZAMPA			Michèle ROMBAUT

Collège C : Personnels IATOS

	Présent	Excusé	Procuration à
Christine CHAUBET			
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Isabelle DELHOTEL			Cédric LAURENT
Cédric LAURENT	X		
Pierre-André PICHON		X	
Pascale ROBERT			

Collège D : Etudiants

Etudiants titulaires	Présent	Etudiants suppléants	Présent
Alice ALTINKAYNAK		Emmy MARC	Excusée
Salomé BURGET		Théo MAURETTE	

Gregor DAVID		Emilie LEROUX	
Elise DECEUNINCK	Procuration à Martin OUDART	Paul COLLEMARE	
Pierre-Antoine DE GAUDEMARI			
Maelys FAURE		Gautier DAVRAINVILLE SIMONATO	
Lucie FAYOLLE			
Claire HAUET		Victorine GIRARD	
Julien HINGANT		Loïc RAMPHORT	
Mohamed KALAAJI		Maram LAKHNECH	
Karin KAMALANAVIN		Melina M'BOMA	
Monsséf MAKHLOUF		Amalie WADEL	
Pierre MARTIN		Emmanuelle CORSON	
Marie MAZENOT	X	Alexis WARRET	
Guillaume OLMO		Nathalie PHUNG	
Martin OUDART	X	Marion BOUTET	
Hugo PRAT-CAPILLA		Reda TAMTAM	
Laetitia RAFFIN		Maria GOUVEIA DA CUNHA	
Nelly ROCHAS		Alexis ROSSET	
Ambre TOUPET		Carla LOPES DOS SANTOS	
Personnalités extérieures			
Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
Bénédicte CORVAISIER		Grégory VIAL	X
Alain MATTONE	Procuration à Jean-Gabriel VALAY	Jean-Claude COVIAUX	
Catherine BOLZE		Nathalie BERANGER	
Bernard CARTOUX			
Mireille JACOMINO	Procuration à Grégory VIAL		
Invités permanents			
		Présent	Excusé
Lise DUMASY	Présidente du Conseil académique		X
Patrick LEVY	Président de l'UGA		X
Pascal LOUVET	Vice-président du conseil d'administration		X
Éric SAINT-AMAN	Vice-président Recherche		X
Jérôme GENSEL	Vice-président Relations territoriales et internationales		X
Henri BENOIT	Vice-président Systèmes d'information		X
Marie-Christine BORDEAUX	Vice-présidente Culture, culture scientifique et technique		X
Konstantin PROTASSOV	Vice-président Ressources et développement		X
Christophe RIBUOT	Vice-président Ressources humaines, politique sociale et handicap		X

Grégoire FEYT	Vice-président Relations avec le territoire		X
Marc ODDON	Vice-président en charge de la formation continue		X
Joëlle AUBERT	Vice-présidente en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle		X
Marc GANDIT	Chargé de mission « Vie étudiante »	X	
José LABARERE	Chargé de mission « Santé »		X
Isabelle OLIVIER	Chargée de mission « Auto-évaluation HCERES et prochain contrat »		X
Joris BENELLE ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
	Directrice générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie ou son représentant		X
Claire OGIER-BUNEL ou son représentant	Directrice générale déléguée aux relations territoriales et internationales ou son représentant		X
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Anne BROUZET	Directrice Générale Déléguée adjointe à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Océane LIMARE	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEVE ou son adjointe	X	
Arnaud COEFFIER ou son adjointe	Directeur de la DMAP ou son adjointe		X
Lydie MUZART	Directrice de la DOIP		X
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA	X	
Caroline WEST	Directrice du Service des Langues		X
Nathalie CHALON	Responsable administrative du service des langues		X
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Frédéric SABY	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Comlan FANTOGNON	Directeur du CUEF ou son représentant	X	
Thierry PLACETTE	Directeur du SUAPS ou son représentant		X
Invités ponctuels			
		Présent	Excusé
Jean-Pierre HENRY	Présentation des ETC	X	

SÉANCE PLÉNIÈRE

Lors de cette séance, les délibérations ont lieu à l'aide de boîtiers de vote électronique – excepté pour le vote concernant la demande de dérogation de l'UGR Chimie Biologie pour la mise en place d'une note seuil qui a lieu à main levée.

Le nombre d'élus présents lors de la séance du 19 septembre 2019 n'a pas satisfait au quorum et la Commission de la formation et de la vie universitaire n'a donc pas pu délibérer. Conformément à l'article 48 des statuts de l'UGA, les délibérations de la présente séance ont lieu à la majorité des membres élus présents et représentés, sans nécessité de satisfaire au quorum.

1. Informations du Vice-Président

Néant

2. Approbation des relevés de conclusions des séances de la CFVU des 13 juin 2019 et 4 juillet 2019

Nicolas LESCA invite les membres de la CFVU à formuler d'éventuelles remarques suite à la lecture des relevés de conclusions.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le relevé de conclusions de la séance du 13 juin 2019.

Avec 14 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité le relevé de conclusions de la séance du 13 juin 2019.

[Annexe 1a : Relevé de conclusions du 13 juin 2019](#)

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le relevé de conclusions de la séance du 4 juillet 2019.

Avec 14 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité le relevé de conclusions de la séance du 4 juillet 2019.

[Annexe 1b : Relevé de conclusions du 4 juillet 2019](#)

3. Etudes

3.1. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Licence professionnelle

Audrey GONINET présente les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Licence professionnelle.

Règlements des Etudes Textes de référence

Obligation de voter les MCC (cf. [Article L613-1](#) Code de l'Education) :

*« Les modalités de contrôle des connaissances **doivent être arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et elles ne peuvent pas être modifiées en cours d'année** »*

Règlements des Etudes de Licences pro. Validés réglementairement et soumis au vote

UFR CHIMIE-BIOLOGIE :

- Domaine STS : toutes mentions

UFR STAPS :

- Domaine STS : toutes mentions

UFR MEDECINE-PHARMACIE :

- Domaine STS : toutes mentions

IUGA :

Domaine SHS : toutes mentions

IUT 1 :

- Domaine STS : toutes mentions

IUT 2 :

- Domaine DEG : toutes mentions
- Domaine SHS : toutes mentions
- Domaine STS : toutes mentions

UFR PHITEM :

- Domaine STS : toutes mentions

FEG :

- Domaine DEG : toutes mentions

IAE :

Domaine DEG : toutes mentions

UFR LLASIC :

- Domaine ALL/SHS : toutes mentions

UFR LE :

- Domaine ALL/DEG : mention Métiers du commerce international

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Licence professionnelle.

Avec 15 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Licence professionnelle.

[Annexe 2 : Tableau récapitulatif RDE/MCC LP](#)

3.2. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de Licence (suite)

Audrey GONINET présente la suite des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de Licence.

Règlements des Etudes de licences

Rappel cadrage

- Cadrage MCCC de licence co-construit avec la commission pédagogique élargie aux directeurs de composantes
 - Voté en CFVU du 24 janvier 2019
 - Article 7 : « dérogations expérimentales »
- => « *Les dispositions du présent document peuvent faire l'objet de **dérogations à des fins d'expérimentation**. Les équipes pédagogiques soumettent à approbation de la CFVU un protocole expérimental qui fait l'objet, en fin d'année, d'un bilan et d'une évaluation.* »

Règlements des Etudes de licences

Demandes de dérogations

Plusieurs composantes ont fait part de demandes de dérogations aux règles relatives aux MCCC de licence.

UFR CHIMIE-BIOLOGIE :

1/- poids des CC dans l'ECET

Rappel cadrage : « Le calcul de la **moyenne de l'ECET** porte sur **2 évaluations continues au minimum** (aucune ne pouvant compter pour plus de 50% de la moyenne des évaluations continues), plus une évaluation terminale. »

L'UFR Chimie-Biologie souhaiterait proposer des poids différents aux CC, considérant que pédagogiquement 1 CC sur table et 1 devoir maison ne peuvent avoir des poids équivalents.

Pour rappel, cette demande de dérogation a été validée lors de la CFVU du 4 juillet 2019, pour les composantes DLST, IM²AG, PHITEM et STAPS.

Cette demande de dérogation concerne les formations suivantes :

- Licence 3 mention Sciences de la vie tous parcours ;
- Licence 3 mention Chimie tous parcours ;

2/ - mise en place de note seuil

L'UFR Chimie-Biologie souhaiterait mettre en place une **note seuil à 7/20 pour toutes les UE** du parcours Génie des procédés de la L3 mention Chimie

Pour rappel, cette demande de dérogation a été validée, lors de la CFVU du 4 juillet 2019, pour le DLST. Elle concernait une UE dans quelques parcours.

L'équipe enseignante justifie cette demande par une exigence d'un niveau minimum requis dans toutes les disciplines enseignées, socle indispensable au Master "Génie des Procédés et des Bioprocédés.

Intervention de Marie MAZENOT : La note seuil a des conséquences terribles pour la réussite des étudiants. Par ailleurs, il y a peu de chances qu'un étudiant qui obtient moins de 7/20 dans 90 % des matières passe en master.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Il semble que ces équipes pédagogiques n'ont pas intégré le fait que les Instituts universitaires professionnalisés (IUP) n'existent plus depuis des années. La question de la validation d'une L3 n'a absolument rien à voir avec l'entrée en Master, si ce n'est qu'il n'y a pas de sélection en master, mais une orientation, et qu'on aurait effectivement du

mal à expliquer à une personne titulaire d'une licence *Génie des procédés* qu'elle n'est pas admise en master *Génie des procédés*.

Question de Grégory VIAL : Est-ce que cette note seuil impacterait l'attribution de la bourse et l'assiduité ?

Réponse d'Audrey GONINET : Non, il n'y aurait aucun lien avec l'assiduité.

Réponse de Marie MAZENOT : La note seuil empêche de compenser une note faible en ayant une bonne note dans une autre matière. Le problème est qu'un étudiant ne peut pas valider son semestre s'il obtient une note inférieure à la note seuil, même s'il a de très bons résultats dans toutes les autres UE.

Question de Michèle ROMBAUT : Est-ce que cette note seuil concerne une seule matière ?

Réponse d'Audrey GONINET : La demande de l'UFR Chimie Biologie concerne toutes les UE.

Intervention de Philippe SALTEL : Je m'interroge à propos de la cohérence de ces maquettes qui sont en place depuis plusieurs années. Tout à coup, à deux ans de la nouvelle accréditation, on se rend compte que la licence *Génie des procédés* a besoin d'être pondérée autrement. Normalement, on devrait pouvoir poursuivre en master lorsqu'on a réussi ce parcours. Par ailleurs, il y a de nombreux moyens pour pondérer sans recourir à une note seuil : coefficients, ECTS, etc.

Intervention de Marie MAZENOT : La demande du DLST concernait une UE dans certains parcours. Ici, le fait que cela concerne toutes les UE ne fera qu'entraîner des redoublements.

Intervention de Nicolas LESCA : Il s'agit d'une demande de dérogation très importante, qui pourrait faire des émules.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de se prononcer quant à la demande de dérogation de l'UFR Chimie Biologie concernant la mise en place d'une note seuil à 7/20 pour toutes les UE du parcours de L3 *Génie des procédés* au sein de la mention Chimie.

Avec 10 voix défavorables et 9 abstentions, la CFVU n'approuve pas, à la majorité, la demande de dérogation de l'UFR Chimie Biologie concernant la mise en place d'une note seuil à 7/20 pour toutes les UE du parcours de L3 *Génie des procédés* au sein de la mention Chimie.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Cette question de la note éliminatoire en dernière année de licence est très intéressante, et va se poser de plus en plus. Que fera-t-on lorsqu'un de nos masters ne prendra que des étudiants de Montpellier parce qu'ils seront meilleurs que les étudiants grenoblois ?

Intervention de Philippe SALTEL : Il s'agit d'un problème de qualité de la licence locale, pas uniquement du niveau des étudiants.

Question de Jean-Gabriel VALAY : Les notes seuils sont-elles interdites au niveau de la réglementation nationale ?

Réponse de Jean-François REDON et Audrey GONINET : Non.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : La discussion est intéressante mais elle est à conduire pour l'ensemble des licences.

Intervention de Nicolas LESCA : Elle est également à conduire au niveau de l'articulation avec la première année de master et de la valeur d'une licence.

Règlements des Etudes de licences

Demandes de dérogations

FACULTE DE DROIT :

- Renonciation à la compensation

Rappel cadrage : « Il est possible pour l'étudiant de renoncer à la compensation au sein d'un bloc de connaissances et de compétences ou d'un semestre pour lui permettre de pouvoir améliorer ses résultats de manière significative à la session suivante, en se représentant aux UE non acquises (note < 10/20). La renonciation à la compensation entraîne de facto la renonciation à l'obtention du diplôme en session 1. »

La Faculté de Droit n'a pas mis en place cette règle pour tous les parcours de sa mention Droit.

Pour plus de cohérence, elle souhaite attendre la nouvelle accréditation.

Règlements des Etudes de Licences

Validés réglementairement et soumis au vote

DSDA :

- Domaine STS : toutes Mentions + année propédeutique

UFR MEDECINE-PHARMACIE :

- Domaine STS : Mention SCIENCES DE LA VIE

Parcours Biotechnologies pour la santé

UFR SHS :

- Domaines DEG/SHS/STS : Mention MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUÉES AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES parcours Mathématiques - Informatique - Sciences cognitives

- Domaine SHS : Mention SCIENCES DE L'ÉDUCATION

1^{ère} présentation en CFVU du 04/07/2019

modifications demandées

UFR LE :

- RDE Licence débutant LEA :

L'UFR demande à modifier le paragraphe concernant le redoublement, en remplaçant la phrase : « *Le redoublement d'une année est de droit sous réserve du respect du calendrier et des modalités d'inscription.* »

Par la phrase : « *L'étudiant inscrit en licence débutant ne sera autorisé à redoubler qu'une seule fois.* »

Cette modalité était déjà présente dans les règlements d'études des années précédentes.

Il s'agit d'un oubli de report sur le nouveau modèle des RDE licence.

IUGA :

- MCCC L1 mention Géographie et Aménagement, parcours Géographie et aménagement :

➤ modification des MCCC de l'UE « Dynamiques des populations » :

Remplacement des 2 CC + 1 ET par 1 ET

➤ Transformation des 25h TD de cette UE en 25h CM

Ces modifications sont dues à l'augmentation importante des effectifs de L1, cette année, et au manque d'enseignants pour assurer les TD.

Question de Philippe SALTEL : La suppression du contrôle continu en L1 ne pose-t-elle pas un problème ? Il me semblait qu'il y avait une recommandation nationale et locale de faire du contrôle continu en première année.

Réponse de Nicolas LESCA : C'est exact. En revanche, la demande ne concerne qu'une seule UE.

Question de Philippe SALTEL : Quel est l'effectif de la L1 mention Géographie et aménagement ?

Réponse de Nicolas LESCA : Environ 200 étudiants inscrits par le biais de Parcoursup, contre 120 l'année dernière. Il s'agit donc d'une véritable augmentation.

Intervention de Michèle ROMBAUT : Ce qui est surprenant, c'est que la demande ne porte que sur une UE alors que l'augmentation de l'effectif concerne toutes les UE.

Réponse d'Audrey GONINET : La composante peine à trouver des enseignants de TD pour cette UE.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de Licence (suite) – excepté la demande de dérogation concernant la mise en place d'une note seuil pour toutes les UE du parcours de L3 *Génie des procédés* au sein de la mention Chimie.

Avec 19 voix favorables et 1 abstention, la CFVU approuve à la majorité les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de Licence (suite) – excepté la demande de dérogation concernant la mise en place d'une note seuil pour toutes les UE du parcours de L3 *Génie des procédés* au sein de la mention Chimie.

[Annexe 3 : Tableau récapitulatif RDE/MCCC L \(suite\)](#)

3.3. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Master (suite)

Audrey GONINET présente la suite des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Master.

Règlements des Etudes de Masters Validés réglementairement et soumis au vote

UFR CHIMIE-BIOLOGIE :

- Domaine STS : toutes mentions

UFR MEDECINE-PHARMACIE :

- Domaine STS : toutes mentions

FACULTE DE DROIT :

- Domaine DEG : toutes mentions

FEG :

- Domaine DEG : mention Economie du développement, parcours Gouvernance des organisations pour le développement international (GODI)

1^{ère} présentation en CFVU du 13/06/2019 modifications demandées

UFR PHITEM :

- M2 mention Mécanique, parcours Simulation et instrumentation en Mécanique (SIM) :
- Remplacement de l'UE de 6 ECTS « Modélisation et simulation en mécanique des fluides » par 2 UE de 3 ECTS : « Modélisation et simulation en mécanique des fluides » et « Génération de pièces par optimisation topologique ».

- Diminution du volume horaire de l'UE « Modélisation et simulation en mécanique des fluides » : 30h au lieu de 60 h

L'enseignement proposé dans la nouvelle UE « Génération de pièces par optimisation topologique », est inclus dans l'UE « Analyse Mécanique » du parcours M2 Génie Mécanique. C'est une UE où modélisation et numérique sont des composantes importantes du Master SIM. L'objectif, pour l'an prochain, est de mutualiser cet enseignement avec le M2 GM.

- Master Erasmus-Mundus Nanosciences and Nanotechnology :

L'UFR demande à modifier le paragraphe concernant le redoublement, en remplaçant la phrase : « *Le redoublement n'est pas de droit. Cependant un étudiant en échec pour le diplôme peut être autorisé par le bureau exécutif du Master à se réinscrire l'année N+1 pour valider les UEs non acquises.* »

par la phrase :

« *Le redoublement n'est pas de droit.*

Un étudiant en échec au diplôme joint peut être autorisé par le bureau exécutif du Master à se réinscrire.

Cependant, si un étudiant est concerné par la réinscription à des unités d'enseignement de l'Université Grenoble Alpes, il doit obligatoirement obtenir un avis favorable de la commission d'admission Master de la composante PHITEM. »

UFR SHS :

- M1 mention MIASHS, parcours Web, informatique et connaissance (WIC) :

Ouverture de deux nouveaux EC :

S1 : EC « Mesures comportementales » au sein de l'UE 3

« Cognition », en remplacement de l'EC « Modélisation cognitive computationnelle »

S2 : EC « Etudes comportementales » au sein de l'UE5
« Compétences complémentaires »

Cette demande de modification entre dans le cadre d'un projet en coordination avec des enseignants du département de psychologie et des responsables du master de sciences cognitives de l'INP.

Il vise à réorienter à terme le programme du M1 WIC, en accentuant le côté cognition, vers un M1 davantage pluridisciplinaire qui facilitera le passage du L3 MIASHS vers le M1 WIC et permettra de renforcer les liens entre le département MIASHS et le département de psychologie.

Intervention de Michèle ROMBAUT : C'est étonnant de faire ces changements maintenant, alors qu'il va y avoir une nouvelle accréditation.

Réponse de Nicolas LESCA : Cela leur permet de se préparer. Ils devraient attendre 2 ans pour la mise en place des nouvelles maquettes dans le cadre de la nouvelle accréditation.

Réponse d'Audrey GONINET : Il arrive que les équipes fassent des tests en fin de contrat.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Master (suite).

Avec 19 voix favorables et 1 abstention, la CFVU approuve à la majorité les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Master (suite).

[Annexe 4 : Tableau récapitulatif RDE/MCC M \(suite\)](#)

3.4. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années de Médecine

Pierre GILLOIS présente les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années de Médecine.

Diplôme de formation générale en sciences médicales 2

- Présence obligatoire aux séances d'APP (ABI = 0)
- Création UE16 Santé et Relations Soignants Soignés (STReSS – IDEX 2019)
- Création TP « recueil et interprétation paramètres vitaux » (N = 600 interfilière)

APP : Apprentissage par problème

Diplôme de formation générale en sciences médicales 3

- Présence obligatoire aux séances d'APP (ABI = 0)
- Evolutions modalité Service sanitaire (IDEX)
- Extension Pack immersion à la promotion :
 1. Ecole des gestes (LADAF)
 2. Pack communication

Diplôme de formation approfondie en sciences médicales 1-3

- Sanction en cas d'absence à une garde
- Epreuve unique 2^{ème} session (juin)
- Expérimentation Pôle T4 (anticipation R2C)
 1. Formation hospitalo-universitaire en alternance
 2. Evaluation des compétences (ECOS)
 3. Nouvelles modalités docimologique

Question de Thierry MENISSIER : Quelles sont les sanctions ?

Réponse de Pierre GILLOIS : Il s'agit de rappeler à l'étudiant le règlement des études et l'engagement moral qu'il a pris en s'inscrivant. Il n'y a pas d'impact sur les notes, mais une convocation avec ce que l'on appelle un « recadrage ».

Question de Philippe SALTEL : Pouvez-vous rappeler ce qu'est le service sanitaire ?

Réponse de Delphine ALDEBERT-MORIN : Les étudiants de Médecine, Pharmacie, Kinésithérapie et Etudes d'infirmier, font des interventions dans les lycées et les collèges pendant une période de 6 mois.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années de Médecine.

Avec 23 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années de Médecine.

Annexe 5a : RDE 2^e année Médecine
Annexe 5b : RDE 3^e année Médecine
Annexe 5c : RDE 4^e, 5^e et 6^e année Médecine

3.5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de PACES

Pierre GILLOIS présente les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de PACES.

Première année commune aux études de santé

- Identique à 2018-2019
- Contrôle continu
- Réorientation systématique en novembre (15%)
 - Mise à niveau en sciences
 - L1 biotechnologies santé
 - Module tremplin (DOIP)

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de PACES.

Avec 22 voix favorables et 1 abstention, la CFVU approuve à la majorité les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de PACES.

Annexe 6 : RDE PACES

3.6. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des ETC

Jean-Pierre HENRY présente l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des Enseignements transversaux à choix (ETC).

Historique des ETC à l'UGA

Offre UJF jusqu'en 2015 + offre UPMF / Stendhal
2016 : fusion sur le modèle ETC

2016-2018 : ouverture et équilibrage de l'offre STS – SHS (mettre le pourcentage)

2019 => inscrire les ETC dans de grands défis sociétaux en vue de construire des labels et possibilité d'appel à propositions sur des thématiques cibles (ex IA)

Le travail sur les thématiques

Améliorer la lisibilité de l'offre en organisant les ETC par grandes thématiques

Conduite de projets d'innovation	3
Culture sciences	3
Culture sciences humaines et sociales	17

Education et culture	4
Engagement et citoyenneté	3
Enjeux du développement durable	3
Institutions et enjeux démocratiques dans le monde	10
Regard critique sur la science, la technologie et le numérique	8
Santé, bien-être	3
Total général	54

Offre ETC 2019-2020

ETC	Thématique	S1	S2
Atelier interdisciplinaire « Objectifs du développement durable »	Conduite de projets d'innovation	S1	
Conduite de projet entrepreneurial	Conduite de projets d'innovation	S1	S2
Créativité et innovation	Conduite de projets d'innovation	S1	S2
Formation des étoiles et planètes	Culture sciences	S1	S2
Histoire de l'optique	Culture sciences		S2
L'univers	Culture sciences	S1	S2
Affûter ses neurones	Education et culture	S1	S2
Atelier du spectateur	Education et culture		S2
Expérimenter les sciences à l'école	Education et culture		S2
Formation musicale et artistique	Education et culture	S1	S2
Avenir : faire son bilan, construire des projets	Engagement et citoyenneté	S1	S2
Engagement associatif et syndical	Engagement et citoyenneté	S1	S2
Préparer sa candidature : CV, lettre, entretien	Engagement et citoyenneté	S1	S2
Archéométrie	Culture sciences humaines et sociales	S1	
Criminologie - Licence	Culture sciences humaines et sociales	S1	
Histoire de la littérature de jeunesse européenne	Culture sciences humaines et sociales	S1	
Histoire des sciences depuis le début du 20ème siècle	Culture sciences humaines et sociales		
Histoire des sciences des Grecs à la fin du 19ème siècle	Culture sciences humaines et sociales	S1	
Homme préhistorique	Culture sciences humaines et sociales		
Initiation à la linguistique - Les familles de langues	Culture sciences humaines et sociales	S1	
Jeux combinatoires et raisonnements mathématiques	Culture sciences humaines et sociales	S1	
La Russie et le monde	Culture sciences humaines et sociales	S1	
Linguistique Française 2 - syntaxe et discours	Culture sciences humaines et sociales		
Parole et cerveau	Culture sciences humaines et sociales	S1	

Phonétique & Phonologie : les premiers pas de la parole	Culture sciences humaines et sociales	S1	
Phonétique et phonologie : acquisition d'une LE	Culture sciences humaines et sociales		
Sciences, journalisme et réseau sociaux	Culture sciences humaines et sociales		
Sociolinguistique : discours, langue et pouvoir	Culture sciences humaines et sociales		
STREET ART : Approche historique, sociale, politique et culturelle	Culture sciences humaines et sociales	S1	
Surdité et parole multimodale	Culture sciences humaines et sociales	S1	
Détention et formation : quelle implication pour les étudiant-es ?	Institutions et enjeux démocratiques	S1	S2
Développement et durabilité SPOC (Small Private Online Course)	Enjeux du développement durable	S1	S2
Egalités Femmes - Hommes, les enjeux et défis, aujourd'hui	Institutions et enjeux démocratiques	S1	S2
Histoire des droits de l'homme	Institutions et enjeux démocratiques dans le monde		S2
Histoire des mouvements écologistes américains (19e-21e)	Institutions et enjeux démocratiques dans le monde		S2
Les métamorphoses de la Russie : état, société, culture	Institutions et enjeux démocratiques dans le monde		S2
Les risques naturels en montagne	Enjeux du développement durable		S2
L'Union Européenne - aspects juridiques	Institutions et enjeux démocratiques dans le monde	S1	
Médias et questions internationales	Institutions et enjeux démocratiques dans le monde	S1	
Migrations, immigrations et étrangers en France	Institutions et enjeux démocratiques dans le monde		S2
Ouverture au monde juridique	Institutions et enjeux démocratiques dans le monde	S1	
Projets de développement durable	Enjeux du développement durable	S1	S2
Révolutions dans les Amériques Latines contemporaines. Politique, culture et société	Institutions et enjeux démocratiques dans le monde		S2
Bioéthique	Regard critique sur la science, la technologie et le numérique	S1	S2
Connaissances scientifiques nécessaires aux formations santé	Santé, bien-être		S2
Controverses scientifiques	Regard critique sur la science, la technologie et le numérique	S1	
Des médias à l'internet, socio-histoire de la communication	Regard critique sur la science, la technologie et le numérique		S2
Environnement et santé	Santé, bien-être	S1	S2
Hack ton campus	Regard critique sur la science, la technologie et le numérique		S2
Images et films vidéos, comprendre et analyser	Regard critique sur la science, la technologie et le numérique		S2
Information et communication dans les sociétés contemporaines	Regard critique sur la science, la technologie et le numérique	S1	

Internet : cultures et communication	Regard critique sur la science, la	S1	S2
Naissance du médicament	Santé, bien-être	S1	S2
Zététique et auto-défense intellectuelle	Regard critique sur la science, la	S1	S2

Jean-Pierre HENRY indique que l'évaluation des ETC a permis de constater que la majorité des étudiants étaient globalement satisfaits. Quelques ETC sont cependant trop disciplinaires ou avec des exigences peu adaptées.

Question de Michèle ROMBAUT : S'agit-il de groupes de 24 étudiants ? Combien d'étudiants sont concernés par les ETC ?

Réponse de Jean-Pierre HENRY : En principe, un ETC ouvre à partir de 24 étudiants. Certains enseignements se déroulent en amphithéâtre. Il y a environ 2 500 étudiants par semestre, essentiellement inscrits en Licence. Il faut ajouter à cela les étudiants qui suivent des ETC proposés par le SUAPS et le SDL.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Ces ETC sont une formidable opportunité en matière d'insertion dans la société, de présence de l'université dans la ville, de formation continue, etc. Ces cours qui s'adressent à des étudiants de L1 sont potentiellement accessibles au grand public. Ce dispositif est-il organisé pour être lisible, visible, accessible et ouvert ?

Réponse de Jean-Pierre HENRY : Pour l'instant, les ETC ne sont ouverts qu'aux étudiants, et il n'est déjà pas aisé de déterminer à quel moment les prévoir car nous cherchons à faire en sorte que le maximum d'étudiants soient disponibles.

Intervention de Nicolas LESCA : Il est vrai qu'il y a un potentiel énorme, mais une telle ouverture n'a pas encore été envisagée et nous ne disposons pas des moyens pour la mettre en place.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Il y a tout de même l'IDEX Formation. On pourrait par exemple organiser des cours régulièrement à 17h dans un lieu fixe.

Réponse de Nicolas LESCA : Beaucoup d'ETC ne sont pas délivrés sous forme de cours, mais davantage sous forme d'application, de terrain.

Intervention de Jean-Pierre HENRY : Nous envisageons également depuis plusieurs années de faire en sorte qu'un ETC apporte une valorisation du diplôme de licence.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Lorsque je vois les ETC « Controverses scientifiques » et « Zététique et auto-défense intellectuelle », et certains des collègues de l'UGA qui se répandent dans les médias en défendant des positions où ils ne représentent qu'eux-mêmes, alors qu'ils se présentent comme professeurs d'université, j'aimerais savoir s'il existe un comité qui examine les contenus de ces enseignements.

Réponse de Jean-Pierre HENRY : Il n'y a pas de comité mais nous sommes vigilants et il est arrivé que la création d'un ETC soit remise en question.

Intervention de Thierry MENISSIER : Il est clair que nous touchons à des choses très sensibles, d'autant plus que nous avons affaire à un public qui n'est pas du tout formé et que nous percevons un certain nombre de sujets qui peuvent être discutables. Je suis très sensible à la censure, qui bride les énergies créatrices. En revanche, je pense qu'un système assez souple pourrait être mis en place : par exemple, demander à deux collègues d'évaluer la fiche projet, anonymement, puis prendre la responsabilité de l'ouverture ou non de l'ETC sur la base de cet avis (tout comme se déroulent les évaluations des articles scientifiques).

Intervention de Philippe SALTEL : Il serait bon de vérifier que ces enseignements adressés en masse sont bien délivrés par des enseignants-chercheurs titulaires.

Réponse de Jean-Pierre HENRY : Oui, il s'agit effectivement d'une condition.

Intervention de Philippe SALTEL : Nous avons des retours selon lesquels des personnes entrent sur un terrain disciplinaire qui n'est pas le leur.

Réponse de Jean-Pierre HENRY : Vos remarques sont bien notées et je pense que nous allons mettre en place un conseil d'éthique.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider l'offre de formation et les modalités de contrôle des connaissances des ETC.

Avec 19 voix favorables et 4 abstentions, la CFVU approuve à la majorité l'offre de formation et les modalités de contrôle des connaissances des ETC.

[Annexe 7a : ODF ETC](#)

[Annexe 7b : MCC ETC](#)

3.7. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés

• DIU Enseigner l'informatique au lycée (DIU EIL)

Marie LEMAIRE présente la demande de modification et le règlement des études du DIU Enseigner l'informatique au lycée.

Rappel DIU EIL

- DIU « Enseigner l'informatique au Lycée » validé au CFVU d'avril 2019 suite à une demande du ministère
- 5 blocs de compétences
- DIU – 100% Formation continue en lien avec le Rectorat de Grenoble – autofinancé dans sa totalité par convention – deux groupes formés en 2019
- Budget 80 000€

Modification

- Sur la demande du ministère : Création du bloc 0 qui intègre les prérequis non prévus dans la maquette initiale
- 50 heures de présentiel + 20 heures de formation à distance (plateforme Caséine)
- Budget 10 000€ - nouvelle convention avec le rectorat en cours.

➡ Arrêt du DU ISN – mise en cohérence de l'offre de formation

Détail du bloc 0

1. Les notions de base sur la représentation de l'information – codage des nombres -entiers, unités
2. La programmation impérative – structures de contrôle et types de base
3. Les savoir-faire associés à la programmation –
4. La connaissance générale des algorithmes classiques –
5. Les connaissances du calcul booléen, des circuits combinatoires, des systèmes de gestion de fichiers et des principes généraux des réseaux

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : On peut noter la qualité de la négociation avec le rectorat. On est parti d'une base en 2011 ou 2012 où l'UFR avait accepté la gratuité totale, et tout le monde trouvait cela tout à fait normal.

Intervention de Nicolas LESCA : Tout à fait, et on peut noter, d'une manière générale, l'amélioration de la qualité des relations avec le rectorat.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la demande de modification et le règlement des études du DIU Enseigner l'informatique au lycée (DIU EIL).

Avec 19 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité la demande de modification et le règlement des études du DIU Enseigner l'informatique au lycée.

Annexe 8a : Modification DIU EIL

Annexe 8b : RDE

Annexe 8c : MCC 1^{ère} année

Annexe 8d : MCC 2^e année

- **DU International Business**

Audrey GONINET présente le règlement des études du DU International Business.

Offre de formation non accréditée RDE Validé réglementairement et soumis au vote

IAE :

DU International Business : présentation et validation de ce nouveau DU lors de la CFVU du 21 février 2019

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le règlement des études du DU International Business.

Avec 18 voix favorables et 1 voix défavorable, la CFVU approuve à la majorité le règlement des études du DU International Business.

Annexe 9a : RDE DU IB

Annexe 9b : MCC

- **DU de la Faculté de Droit : Carrières judiciaires, Collège de Droit et Diploma in legal studies**

Audrey GONINET présente les demandes de modification des règlements des études de plusieurs DU de la Faculté de Droit : Carrières judiciaires, Collège de Droit et Diploma in legal studies.

Offre de formation non accréditée

Rappel

Principe de validation des RDE et MCC pour la période du contrat quinquennal si pas de changement

=> Les DU sans changements ne sont pas soumis au vote et reconduits à l'identique

=> Le vote porte uniquement sur les modifications de DU

Offre de formation non accréditée

Modification Règlement des études

Faculté de Droit :

DU Carrières judiciaires :

Ce DU est organisé par l'Institut d'Etudes Judiciaires de la FACULTE DE DROIT de Grenoble dans le cadre de la préparation au concours d'entrée à l'Ecole Nationale de la Magistrature: la réforme 2019 du concours ENM a entraîné les modifications suivantes :

- Intitulés de cours mis à jour.
- Plusieurs UE ont subi une modification de leur volume horaire, faisant passer le DU de 269 h à 306 h.

DU Collège de Droit :

Ce DU est une formation complémentaire destinée aux étudiants de la Faculté de Droit ayant un bon niveau en licence. Il se déroulait jusqu'à présent sur 7 sessions, en parallèle du S2 de L1 jusqu'au S2 du M1. La session se déroulant en parallèle du M1 est supprimée,

Le volume horaire en est modifié : 32h en L1, 64h en L2, 64h en L3. Suppression des 64h en M1.

Diploma in legal studies :

- modification des règles d'assiduité aux enseignements
 - modification des tarifs FI :
- tarif étudiants en échange : 170 € au lieu de 189,10 €
tarif étudiants hors échange : 1170 € au lieu de 1189,10 €

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Je n'ai pas bien saisi la stratégie concernant la suppression des 64h en M1 pour le DU Collège de Droit. Est-ce que cela signifie que l'on propose un DU à la place d'heures de M1 ?

Réponse de Nicolas LESCA : Jusqu'à présent, et encore pour cette année, le cycle de Droit va de la L1 au M1, l'accès en M1 étant de droit. Quasiment toutes les facultés de Droit ont mis en place ce système qu'ils appellent le Collège de Droit, permettant à un petit nombre d'étudiants de suivre une formation complémentaire en sus de leur licence. Avec le passage de la sélection en M1 pour la Faculté de Droit, le Collège de droit n'a plus de raison d'être à cheval entre la Licence et le Master.

Réponse d'Audrey GONINET : Il n'y a pas de chevauchement avec les heures de master, il s'agit d'une formation en parallèle.

Intervention de Philippe SALTEL : La mise en place de cette formation complémentaire avait pour but d'éviter que les meilleurs étudiants grenoblois aillent faire leur master dans d'autres universités.

Question de Michèle ROMBAUT : Où en est le travail concernant la liste des DU, avec leur financement, leur mode de fonctionnement, etc. ?

Réponse d'Audrey GONINET : Un bilan a été présenté à la CFVU l'hiver dernier. Les formations de santé n'étaient pas encore comprises, car nous sommes en train de les saisir progressivement dans les outils. Il y a un travail de fond qui est mené et qui progresse bien.

Réponse de Jean-François REDON : Nous pourrions faire une nouvelle présentation avant la fin du mandat.

Intervention de Nicolas LESCA : Cela permettrait à la CFVU d'exprimer des recommandations ou des points de vigilance qui pourraient être pris en compte par les futurs élus.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les demandes de modification des règlements des études des DU Carrières judiciaires, Collège de Droit et Diploma in legal studies.

Avec 19 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité les demandes de modification des règlements des études des DU Carrières judiciaires, Collège de Droit et Diploma in legal studies.

[Annexe 10a : RDE DU CJ](#)

[Annexe 10b : MCC DU CJ](#)

[Annexe 10c : RDE DU CD](#)

[Annexe 10d : MCC DU CD](#)

[Annexe 10e : RDE DU DLS](#)

[Annexe 10f : MCC DU DLS](#)

3.8. Approbation de la création du Diplôme d'État d'Infirmier en Pratique Avancée (DE IPA) et des quatre mentions associées pour les deux années

Pierre GILLOIS présente la création du Diplôme d'État d'Infirmier en Pratique Avancée (DE IPA) et des quatre mentions associées pour les deux années.

DE Infirmier en Pratique Avancée

- **DE délivré par l'université (120 ECTS, grade de master)**
- **Pré-requis : IDE (+ 3 ans expérience pour exercice profession)**
- **Compétences élargies**
- **Co-accréditation**
 - UGA
 - Lyon
 - Saint-Etienne
 - Clermont-Ferrand
- **3 + 1 mentions**
 - UGA : Pathologies chroniques stabilisées et prévention
 - Lyon : Oncologie et hémato-oncologie
 - Saint-Etienne : Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation
 - Clermont-Ferrand : Santé mentale (**arrêté 12/08/2019**)
- **Evaluation MESRI (2^{ème} navette)**

REPRISE D'ETUDES

1 575 EUROS

Droits d'inscription

MASTER

FORMATION CONTINUE

4 575 EUROS

Droits d'inscription

MASTER

Question de Michèle ROMBAUT : Qu'est-ce que ce DU apporte à ces personnes qui sont déjà infirmières ?

Réponse de Pierre GILLOIS : Cela leur permet d'intégrer plus facilement les formations de master 2 et de thèse. Il n'y aura pas de nouveaux métiers tels qu'infirmière 2 ou infirmière sup (il y a déjà les cadres de santé qui s'occupent de cela en termes d'organisation), mais de nouveaux métiers du point de vue clinique et du point de vue recherche et formation. Tout le monde ne peut pas accéder aux formations d'infirmiers spécialisés en bloc opératoire, d'infirmiers en anesthésie réanimatrice, etc. car elles sont très prisées ; ce DE IPA sera une nouvelle opportunité d'acquérir un niveau supplémentaire.

Intervention de Martin OUDART : A terme, les infirmières de pratique avancée auront des compétences élargies, de prescription notamment. Etant donné que toutes les personnes suivant ce DE ont une expérience professionnelle, dans quels cas sont-elles considérées comme étant en reprise d'études, et dans quels cas sont-elles considérées comme étant en formation continue ?

Réponse de Pierre GILLOIS : Elles sont considérées comme étant en reprise d'études lorsqu'elles n'ont plus de contrat. Je suppose qu'il doit y avoir des conditions d'âge pour être considéré comme étant en formation initiale. Lorsque la formation est organisée avec la structure à laquelle la personne appartient, elle s'inscrit dans le cadre de la formation continue.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du Diplôme d'État d'Infirmier en Pratique Avancée (DE IPA) et des quatre mentions associées pour les deux années.

Avec 23 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité la création du Diplôme d'État d'Infirmier en Pratique Avancée (DE IPA) et des quatre mentions associées pour les deux années.

[Annexe 11a : DE IPA Dossier d'accréditation](#)

[Annexe 11b : Arrêté du 12 août 2019](#)

[Annexe 11c : Présentation PTT](#)

4. Vie étudiante

4.1. Approbation de la répartition du montant de la part supplémentaire CVEC

Marie MAZENOT présente la répartition du montant de la part supplémentaire Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

Pour rappel, la part initiale s'élève à 41 € par étudiant, et la part intégrée en inter-u (centre de santé universitaire, handicap...) à 22,40 €. Il reste donc 18,60 € à dépenser dans le cadre de la gestion de l'établissement.

Récapitulatif de la part initiale

AXE 1 : Vie étudiante et associative

7,54€ par étudiant

(Initiatives étudiantes, grands événements vie étudiante – UGA c'est Party, etc. – amélioration SI, Radio Campus)

AXE 2 : Action sociale

4€ par étudiant

(Prévention santé UGA, action sociale et initiatives solidaires, CROUS)

Association sportive UGA (licences) : **25k€**

CROUS : **95k€**

AXE 3 : Espaces Vie Étudiante

4,91€ par étudiant

(DSP EVE, ESCAPE, Espaces vie étudiante)

Maison des étudiants Valence : **10k€**

Pluriel : **19k€**

AXE ADDITIONNEL : Développement des

pratiques culturelles

1€ par étudiant

+ part additionnelle de **20k€** pour 2019

Masse salariale

1,14€ par étudiant

(chargé de projet CVEC, vacataires, etc.)

Question de Jean-Gabriel VALAY : A combien s'élevait la part initiale ?

Réponse de Marie MAZENOT : Environ 1,6 million. Le décret prévoit que les universités récupèrent 41 € par étudiant. Une part complémentaire est ensuite versée aux universités en fonction de la collecte. Cette année, la part complémentaire s'élève à 18 € par étudiant. Nous avons reçu cette information fin juillet, soit juste avant la fermeture administrative de l'établissement, alors que nous sommes censés consommer cette part d'ici fin décembre.

Processus

Part complémentaire : **792 558 €**

- Discussions lors de la Commission CVEC du 30 août 2019
- Réunion inter-U le 6 septembre 2019
- Les établissements du site conservent leur part supplémentaire (18€) pour la mise en place d'actions à leur échelle (permet d'éviter les transferts de fonds et les pirouettes comptables)

Conclusions de la réunion inter-U :

- Chaque établissement garde le surplus de 18 euros par étudiant chez soi, sans transfert de fonds vers les autres établissements
- Des projets communs peuvent être répartis entre établissements de façon à éviter de nouveaux transferts et de nouvelles conventions
 - > A charge pour les établissements bénéficiaires n'ayant pas contribué sur 2019 à contribuer plus sur 2020
- La commission a la possibilité de choisir aujourd'hui des projets financés en 2020 sur la CVEC 2020
- Chaque établissement rendant un service commun l'assume sur ses fonds pour le compte de tous (exemple : santé...)

Question de Jean-Gabriel VALAY : Quelle est la part complémentaire de l'UGA ?

Réponse de Marie MAZENOT : 792 558 €.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Cela doit être considérable par rapport à la part de Sciences po.

Réponse de Marie MAZENOT : Oui, pour exemple la part complémentaire de l'ENSAG s'élève à environ 30 000 €.

Intervention de Marc GANDIT : La majorité du budget de la part initiale en inter-u est versée par l'UGA, étant donné que nous avons près de 45 000 étudiants.

Marie MAZENOT présente les axes de répartition.

Les données écrites en blanc correspondent au budget 2019, et celles écrites en noir correspondent à ce qui pourra réellement être consommé en 2019. Des discussions sont en cours avec le ministère pour obtenir un report de crédit.



CMS : Carte multiservices

Question de Jean-Gabriel VALAY : Cette part complémentaire est-elle passée par le budget rectificatif ?

Réponse de Jean-François REDON : Cela va être le cas. Dans un premier temps, la part complémentaire est soumise à la Commission CVEC de la ComUE, qui décide de l'éventuel reversement d'une partie de l'argent.

Intervention de Marc GANDIT : Nous avons soumis notre proposition de répartition à la commission CVEC de l'UGA, puis à la commission CVEC de la ComUE qui a décidé de ne pas mettre l'argent en commun au regard des délais imposés (cela impliquerait d'établir des conventions de reversement). La proposition de répartition est ensuite repassée devant la commission CVEC de l'UGA, et vous est soumise aujourd'hui avant de l'être à la Commission des finances et enfin au CA.

Intervention de Jean-François REDON : Nous avons reçu la notification du ministère concernant la CVEC 2019-2020 : elle prévoit également un montant de 41 € par étudiant, mais ne fait pas référence à une part complémentaire – on ignore donc s'il y en aura une.

Intervention de Marie MAZENOT : La part complémentaire n'est pas soumise aux exigences du décret CVEC.





TOTAL : 300 000 €

Exécutable 2019 : 50 000 €

Axe 3 – Espaces de Vie Étudiante

Question de Michèle ROMBAUT : Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?

Réponse de Marie MAZENOT : C'est un endroit à mi-chemin entre un espace de travail et un espace de vie, de détente. L'objectif est que l'étudiant puisse rester sur le campus même une fois ses cours terminés.

Intervention de Marc GANDIT : Il y a de quoi recharger son ordinateur, des tablettes pour travailler, des sièges confortables, des espaces pour s'isoler...

Question de Thierry MENISSIER : Est-il prévu une animation quelconque ?

Réponse de Marie MAZENOT : Certains tiers-lieux nécessitent une animation. Jusqu'à présent, l'objectif était que les étudiants se les approprient.

Réponse de Marc GANDIT : Un espace à la BU Droit-Lettres permettrait à terme de faire des projections, des présentations...

Réponse de Jean-François REDON : Nous allons mener cette réflexion pour la BU Sciences, pour faire vivre l'espace, donner du sens et créer de l'interaction.

Intervention de Thierry MENISSIER : Dans le cadre du master dont je m'occupe avec Promising, nous nous intéressons à la manière dont l'informel fait naître des choses qui n'étaient pas prévues et que nous pouvons structurer. Si un groupe de travail existe, je souhaiterais y être associé.

Réponse de Nicolas LESCA : Valérie CHANAL et Mathilde LORETZ sont impliquées dans ces projets.

Budget

Part complémentaire : 792 558 €

Non exécuté de la part initiale : 60 392 €

Enveloppe disponible : 852 950 €

Intervention de Grégory VIAL : Le CROUS dispose d'un pourcentage des sommes collectées, qui peut varier entre 7,5 et 15 % suivant le taux de collecte. Nous sommes confrontés au même problème de ne pas parvenir à exécuter l'ensemble du crédit en 2019. Par ailleurs, nous ne pouvons pas recruter des personnes pour gérer ces activités.

Intervention de Marc GANDIT : Au-delà des difficultés de mise en place, des notifications tardives, etc., le mécanisme de la CVEC une fois rodé permettra à tous les acteurs du site de se fédérer, de réfléchir collectivement, et de prendre en main les dossiers de manière collégiale.

Intervention de Marie MAZENOT : Certaines actions sont prévues pour être mises en commun avec tout le site (les protections périodiques, le budget participatif...).

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la répartition du montant de la part supplémentaire CVEC.

Avec 21 voix favorables et 1 voix défavorable, la CFVU approuve à la majorité la répartition du montant de la part supplémentaire CVEC.

Annexe 12 : CVEC

5. Questions diverses

Néant

La séance est levée à 17h55.

Annexe 1a : Relevé de conclusions du 13 juin 2019

Annexe 1b : Relevé de conclusions du 4 juillet 2019

Annexe 2 : Tableau récapitulatif RDE/MCC LP

Annexe 3 : Tableau récapitulatif RDE/MCCC L (suite)

Annexe 4 : Tableau récapitulatif RDE/MCC M (suite)

Annexe 5a : RDE 2^e année Médecine

Annexe 5b : RDE 3^e année Médecine

Annexe 5c : RDE 4^e, 5^e et 6^e année Médecine

Annexe 6 : RDE PACES

Annexe 7a : ODF ETC

Annexe 7b : MCC ETC

Annexe 8a : Modification DIU EIL

Annexe 8b : RDE

Annexe 8c : MCC 1^{ère} année

Annexe 8d : MCC 2^e année

Annexe 9a : RDE DU IB

Annexe 9b : MCC

Annexe 10a : RDE DU CJ

Annexe 10b : MCC DU CJ

Annexe 10c : RDE DU CD

Annexe 10d : MCC DU CD

Annexe 10e : RDE DU DLS

Annexe 10f : MCC DU DLS

Annexe 11a : DE IPA Dossier d'accréditation

Annexe 11b : Arrêté du 12 août 2019

Annexe 11c : Présentation PTT

Annexe 12 : CVEC